



# FICHE TECHNIQUE PATINOIRE MERIADECK

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>REGLEMENT – CONSIGNES DE SECURITE.....</b>	<b>4</b>
	- Règlement et effectif maximum.....	4
	- Aménagement.....	4
	- Interdiction de fumer.....	4
	- Gaz.....	4
	- Sécurité des travailleurs.....	4
<b>2.</b>	<b>PLAN D'ACCES.....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>PARKING CAMIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>5.</b>	<b>ACCUEIL DES PRODUCTIONS.....</b>	<b>7</b>
	- Loges.....	7
	- Bureau de production.....	7
	- Catering.....	7
<b>6.</b>	<b>DESCRIPTIF TECHNIQUE DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>8</b>
	- Scène.....	8
	- Poursuite.....	8
	- Régie.....	8
<b>7.</b>	<b>MATERIEL DISPONIBLE.....</b>	<b>9</b>
	- Scène.....	9
	- Passage de câble.....	9
	- Crash Barrier.....	9
	- Occultations.....	9
	- Barrières de police.....	9
	- Chariot élévateur.....	9

<b>8.</b>	<b>ACCROCHE</b> .....	<b>10</b>
<b>9.</b>	<b>PLAN DU GRILL</b> .....	<b>13</b>
<b>10.</b>	<b>INSTALLATION ELECTRIQUE</b> .....	<b>14</b>
	- Eclairage scénique.....	14
	- Sonorisation.....	14
	- Autre.....	14
	- Poursuite.....	14
	- Parking bus.....	14
	- Groupe électrogène.....	14
<b>11.</b>	<b>NUMEROS UTILES</b> .....	<b>15</b>
	- Renseignements techniques.....	15
	- Hôtels.....	15
	- Transports.....	15
	- Location.....	15
	- Urgence.....	15
<b>12.</b>	<b>ANNEXE</b> .....	<b>16</b>
	- Inventaire mobilier des loges.....	16
	- Plan des loges.....	17
	- Plan du hall.....	19
	- Parking bus & artiste.....	20
	- Demande d'utilisation du chariot élévateur.....	21
	- Plan de circulation du chariot élévateur.....	22

## **1. REGLEMENT – CONSIGNE DE SECURITE**

### **REGLEMENTATION ET EFFECTIF MAXIMUM**

La Patinoire Mériadeck est classée type X (sport) type L (spectacle) et type N (débit de boissons). Il est toutefois possible de l'utiliser pour toute autre activité. Dans ce cas, une étude de faisabilité devra être réalisée en commun accord avec le service de sécurité de la Patinoire Mériadeck.

Le merchandising est toléré aux conditions qu'il n'occupe pas une trop grande surface ; et qu'une quantité limitée d'articles soit entreposée.

Au maximum 7312 personnes (gradin : 3312, parterre debout : 3900, personnel : 100) peuvent être simultanément présentes dans la Patinoire Mériadeck.

### **AMENAGEMENT**

Les unités de passage, issues de secours, nombre de chaises par rangées, dimensions de scène, etc...décrits dans les plans correspondant aux différentes configurations devront être respectés.

Les installations électriques doivent être protégées contre les contacts indirects ; les câbles et les connecteurs doivent être aux normes, ils ne doivent pas constituer une gêne pour la circulation du public.

Les structures suspendues ou placées en hauteur doivent être équipées de systèmes adaptés de protection contre les chutes ; les équipements situés au-dessus du public (par exemple les rappels son) doivent être fixés par deux systèmes distincts et de conception différentes.

Les procès verbaux, les certificats de conformité, les rapports d'organismes de contrôle, etc... (en cours de validité) devront être tenus par l'organisateur, à la disposition de la direction de la salle et de la commission de sécurité.

**L'organisateur s'engage à faire effectuer, pendant ou à la fin du montage, par un organisme agréé, le contrôle propre à la manifestation pour les installations électriques, pour le levage et pour la tribune.**

**Dans tous les cas, tous les aménagements devront être conformes à l'ensemble des réglementations existantes, en particulier celles concernant les E.R.P.**

### **INTERDICTION DE FUMER**

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la Patinoire Mériadeck : le personnel, les artistes, les sportifs et les techniciens sont tenus de respecter les zones non fumeur.

### **GAZ**

Le butane et le propane sont interdits dans l'enceinte de l'établissement. Les autres gaz, notamment ceux utilisés pour les effets spéciaux (CO2 pour machines à fumée par exemple) doivent être d'un type autorisé, et en aucun cas inflammable et devront avoir fait l'objet d'une déclaration.

### **SECURITE DES TRAVAILLEURS**

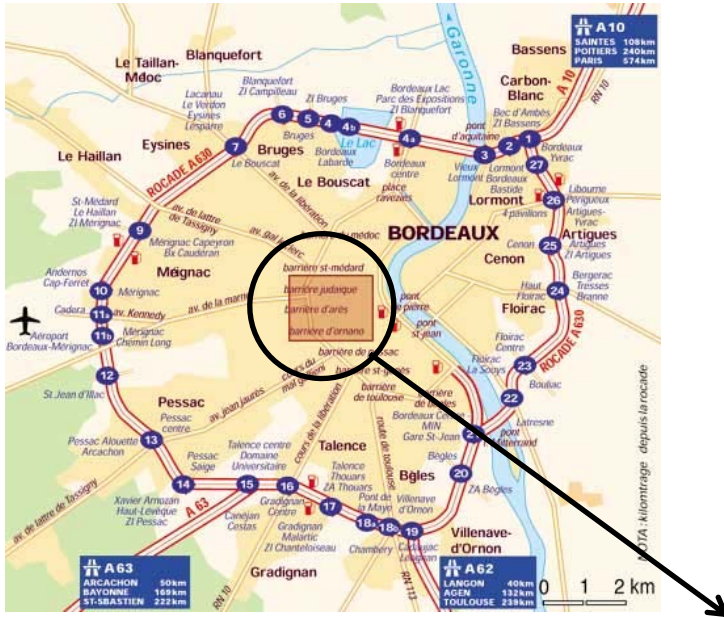
Le levage et la manutention de charges au-dessus du personnel sont interdits (que ce soit au moyen de moteurs, de chariots élévateurs ou de hayons).

Il est interdit de faire monter ou descendre les structures d'éclairage avec du personnel présent dessus ou dessous. Le réglage des projecteurs sur ces structures ne doit s'effectuer qu'après la pose de systèmes antichute (élingues de sécurité).

Toutes les personnes devant intervenir en hauteur devront être munies de harnais et d'un stop chute, d'un modèle conforme à la norme CE.

Le personnel participant à la manutention devra être équipé de gants, casques, chaussures de sécurité et tout équipement de sécurité d'un modèle conforme à la norme CE.

## 2. ACCES



### Autoroute A10 (Paris) :

Sortie n°4 : Bordeaux centre

Direction "hopitaux"

Sur les Boulevards, au niveau de la barrière d'Ornano, prendre à gauche rue du Général de Larminat et poursuivre sur le cours du Maréchal Juin direction "Mériadeck"

### Autoroute A62 ou A63 :

Entrer sur la Rocade, sortie n°16 (Bordeaux centre), puis rejoindre les Boulevards, suivre centre ville et fléchage "Mériadeck".



Parking bus et artiste  
Rue Marguerite Crauste



Parking camions  
Rue François de Sourdis  
*(Attention rue en sens unique)*



Façade de la Patinoire  
Cours du Maréchal Juin

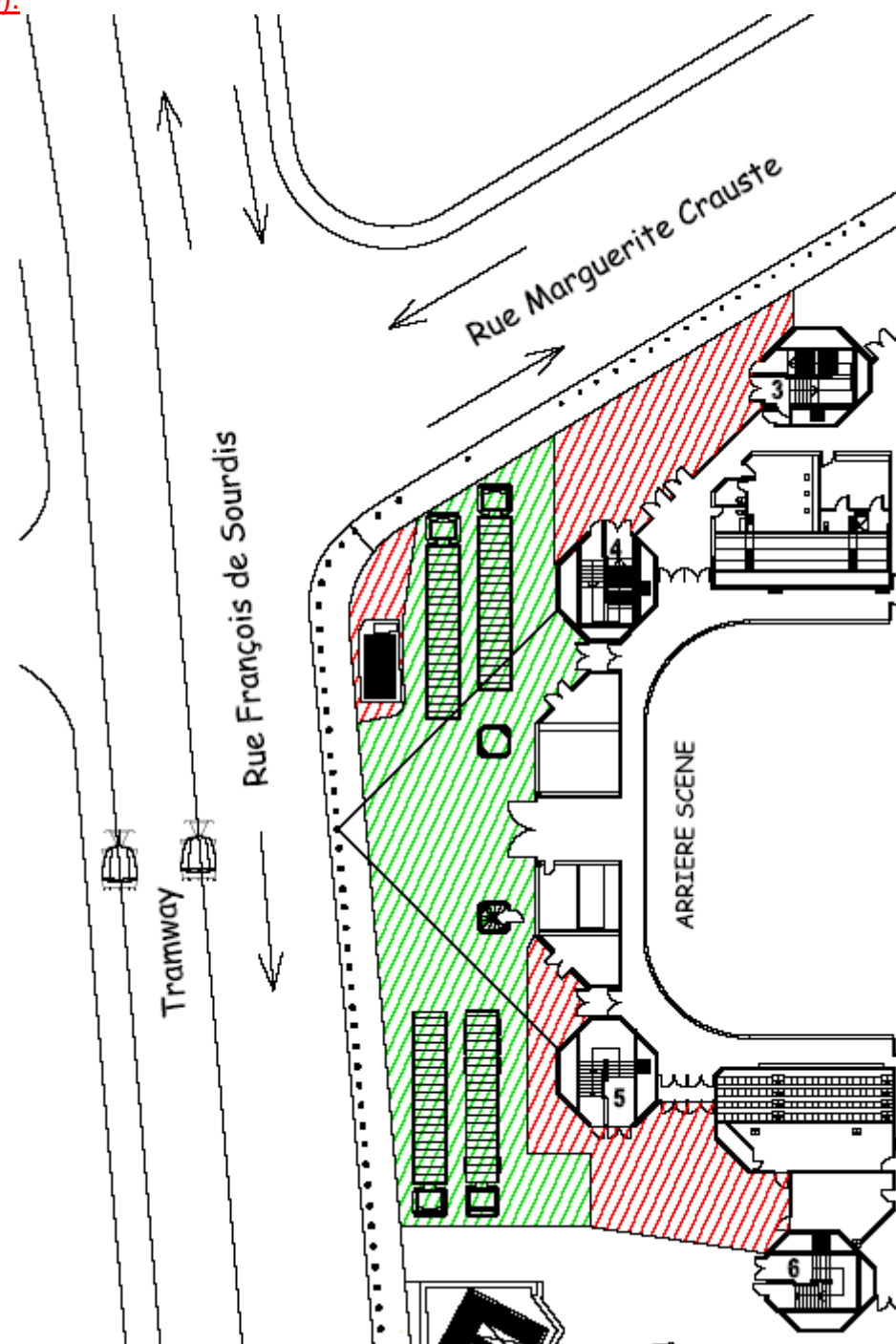
### **3. PARKING CAMIONS**

Le parking camions est situé à l'arrière de la Patinoire (accès direct arrière scène). Une zone renforcée (hachures vertes sur le plan) permet de garer jusqu'à 4 semi-remorques. Ce parking est délimité avec la voie publique par des plots. Certains plots sont amovibles afin d'accéder au parking. Lors de la présence du public, il est interdit de stationner les véhicules sous les avancées de toit.

Des bordures en béton sont fixées au sol pour éviter de garer des véhicules dans les zones du parking non renforcées (hachures rouges sur le plan)

**Toute bordure déplacée par l'organisateur ou cassée lors du déchargement des camions sera refaite à l'organisateur.**

L'organisateur doit veiller à ne pas encombrer les issues de secours de la salle donnant sur le parking (libre passage de 5m devant l'issue et maintien d'un couloir d'évacuation au minimum de la largeur de l'issue).





## 5. DESCRIPTIF TECHNIQUE DES INSTALLATIONS

### SCENE

Scène de 21,96m d'ouverture et 12,20m de profondeur (9 mailles par 5 mailles)  
Positionnée à 1m de la balustrade arrière (voir plan ci-dessous)  
Éléments de 2,44m x 2,44m (STACCO)  
Pieds équipés de vérins réglables  
Hauteur de 1,40m  
Résistance : 600 Kg/m<sup>2</sup>  
2 escaliers d'accès  
Garde-corps disponible  
Jupe de scène noire  
1 rampe aluminium longueur 3,80m

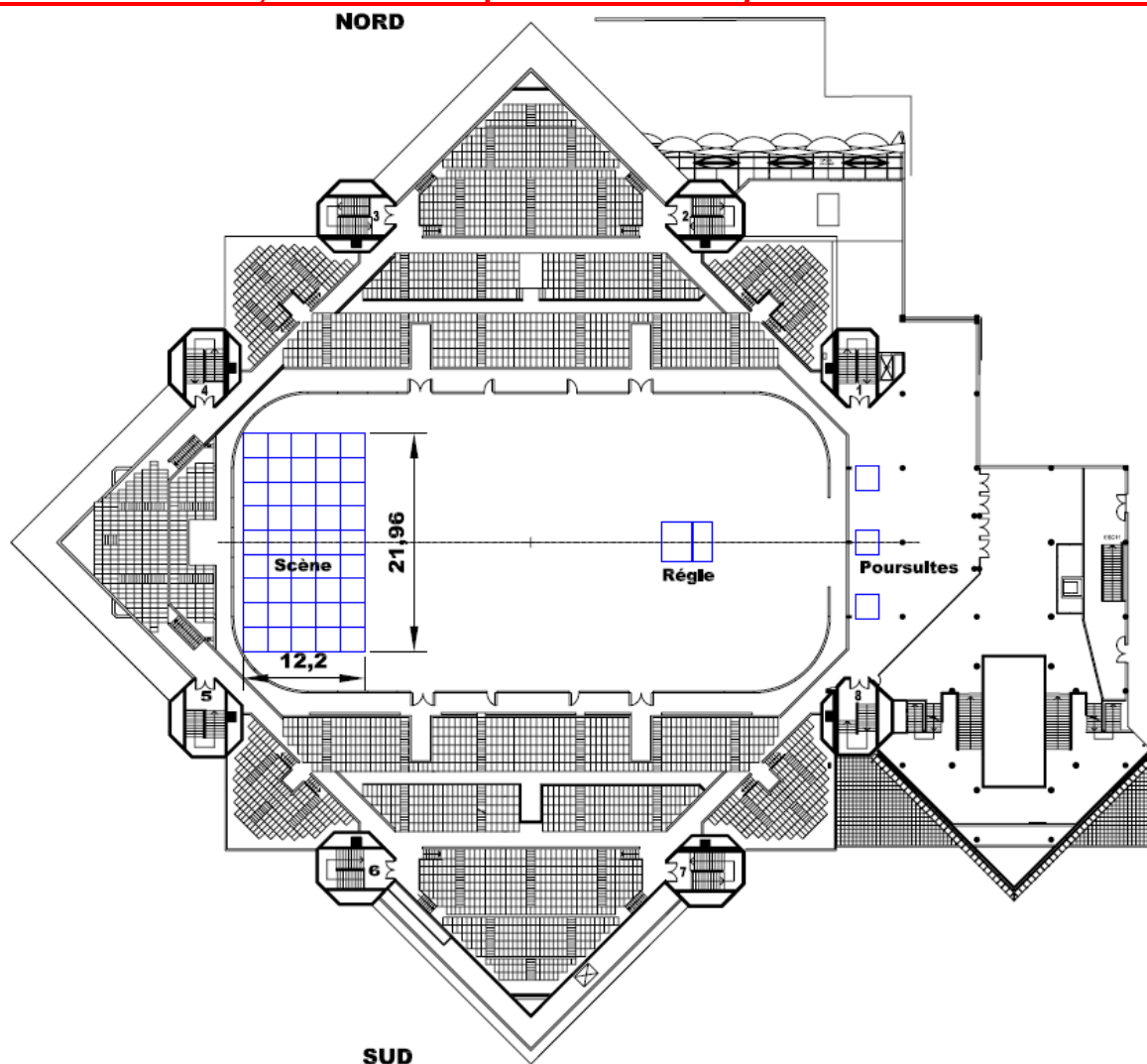
### POURSUITE

Éléments identiques à ceux de la scène  
3 podiums de poursuite installés sur la mezzanine du 2<sup>ème</sup> étage  
2,44m x 2,44m

### REGIE

Son : 4m x 3m, hauteur 20cm à 30cm du nez de scène (6 praticables 2mx1m).  
Lumière : 4m x 2m, hauteur 40cm derrière la régie son (4 praticables 2mx1m).

**Autres dimensions, hauteur et emplacement : se reporter aux conditions de location.**



## **6. MATERIEL DISPONIBLE**

### **ELEMENTS DE SCENE**

400m<sup>2</sup> de scène STACCO, hauteur variable de 1,20m à 1,80m  
100 m<sup>2</sup> de scène STACCO, hauteur variable de 0,45m à 1,80m  
Pieds équipés de vérins réglables  
Résistance : 600 Kg/m<sup>2</sup>  
3 escaliers d'accès  
50ml de garde-corps  
Jupe de scène noire  
1 rampe aluminium longueur 3,80m  
10 praticables 2m x 1m à hauteur variable (de 0,20m à 1m)

### **PASSAGES DE CABLES**

60 ml de passages de câbles, 3 voies  
Tension d'utilisation : 1 kV AC – 1,5 kV DC  
Charge admissible : 0,17 kN/cm<sup>2</sup>

### **CRASH BARRIERE**

Barrières de devant de scène en aluminium  
30 ml  
Dimensions : 1,5m x 1,05m x ht 1,11m

**Pour l'utilisation du crash barrière, se reporter aux conditions de location.**

### **OCCULTATIONS**

Rideau de fond de scène et occultations latérales (noir) composé de :

- Pendrillons de 6m de large (hauteur 10m)
- Pendrillons de 3m de large (hauteur 10m)
- Pendrillons de 3m de large (hauteur 8m)

Les pendrillons sont montés sur pont triangulaire 400 mm et accrochés par 7 moteurs 500 kg

**Pour l'utilisation des occultations, se reporter aux conditions de location**

### **BARRIERES DE POLICE**

120 barrières Vauban (devant de scène, extérieur,...) :

- 70 barrières longueur 2,50m pour l'extérieur
- 50 barrières longueur 2m pour l'intérieur

### **CHARIOT ELEVATEUR**

Le chariot élévateur de la Patinoire Mériadeck peut être loué à l'organisateur. Dans ce cas, la demande d'utilisation (jointe en annexe), l'autorisation de conduite ainsi que la licence cariste de chaque conducteur doivent nous être fournies au minimum **15 jours** avant la date de la manifestation. Le conducteur prendra connaissance des consignes d'utilisation affichées sur l'appareil. **La charge maxi levée est de 1T490 à 4 mètres. Un plan de circulation dans la Patinoire Mériadeck est joint en annexe de cette fiche technique.**

**Le chariot élévateur de la salle n'est pas assuré sur le matériel transporté. Le bénéficiaire ou l'utilisateur doit souscrire une assurance à son nom dans le cadre de son activité. En cas de sinistre le bénéficiaire ou l'utilisateur ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part de la salle. De plus, en cas de dégradations de l'engin ou lors de dégâts occasionnés par ce dernier, les frais de réparations seront intégralement facturés par la salle au bénéficiaire signataire du contrat de location de la salle.**

## **7. ACCROCHE**

**Le plan des accroches comportant les charges réelles de chaque point doit nous être communiqué 30 jours avant le montage, nous le reporterons sur le plan de la Patinoire Mériadeck. Nous validons ensuite cette implantation conjointement avec la société Side-Up.**

**Dans le cas d'accroches particulières sortant du cahier des charges ou hors du grill scénique, une étude spécifique sera réalisée (conditions financières dans le contrat de location)**

La Patinoire Mériadeck est équipée d'un grill fixe de 30m d'ouverture et de 20m de profondeur situé à 15m de hauteur (voir plan ci-après).

Il se compose comme suit :

- poutres alu fixes : carré de 800/500 et tri de 800 (en bleu sur le plan ci-après)
- poutres alu mobiles tri de section 500 avec verrouillage (en mauve sur le plan ci-après).

L'organisateur s'engage à respecter les préconisations ci-dessous établies par la société Side-Up :

Point d'accroche

- protection de toutes les accroches (élingues plastifiées ou autre)
- appliquer les accroches au droit des noeuds sur toutes les poutres
- **Y et pattes d'oies sont interdits**
- L'accroche en partie haute des poutres 800/500 rectangulaire est interdite (détérioration des rails de guidage)

Poutres mobiles 500 triangulaires

- Respecter les abaques de charge propre à chaque poutre (document ci-après)
- Verrouiller les poutres après chaque mise en place

Zone de chargement

**La charge maximum appliquée sous le grill scénique est de 30 tonnes réparties**

- Les valeurs des zones de chargement ci-dessous sont notifiées à titre indicatif et correspondent à des valeurs maxi :
  - zone latérale Jardin ou Cour (en orange sur le plan ci-après) : 12 tonnes charges réparties
  - Zone centrale Jardin ou Cour (en bleu sur le plan ci-après) : 7,5 tonnes charges réparties
  - Zone centrale (en vert sur le plan ci-après) : 11 tonnes charges réparties.

Le grill est équipé de pesons qui permettent un contrôle en temps réel des charges appliquées. Des modifications des points d'accroche ou des charges sont susceptibles d'être exécutées le jour du montage si le système de contrôle détecte une surcharge.

**Les impulsions données aux moteurs lors de la levée doivent être espacées d'au moins 5 secondes pour éviter de mettre le grill en résonance.**

Le personnel travaillant en hauteur doit être habilité et équipé des équipements de protection individuels obligatoires (harnais, chaussures de sécurité, casque, gants,...).

**Tableau récapitulatif des charges maximales appliquées sur les différents ponts mobiles**

-1- Ponts de 3.372m (12 ponts mobiles situés dans la zone centrale) :

	Charge répartie uniformément	3 charges ponctuelles (P3)	Une charge ponctuelle entre 2 nœuds (P1)	2 charges ponctuelles sur les nœuds centraux (P2)	1 charge ponctuelle sur un des nœuds (P'1)
Charge (daN)	1450/ml	3x950	1240	2x1640	2800
Descente de charge (daN)	6856	4898	2161	5629	4813

-2- Ponts de 4.782m (6 ponts mobiles situés dans la zone centrale jardin et 6 ponts mobiles dans la zone centrale cour) :

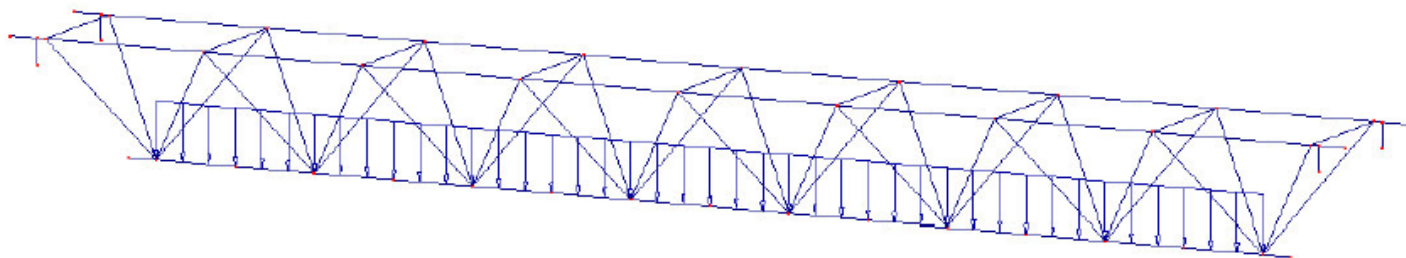
	Charge répartie uniformément	3 charges ponctuelles (P3)	Une charge ponctuelle entre 2 nœuds (P1)	2 charges ponctuelles sur les nœuds centraux (P2)	1 charge ponctuelle sur un des nœuds (P'1)
Charge (daN)	880/ml	3x730	1050	2x1430	2600
Descente de charge (daN)	6253	3795	1857	4934	4492

-3- Ponts de 5.304m (7 ponts mobiles situés dans la zone latérale jardin et 7 ponts mobiles dans la zone latérale cour) :

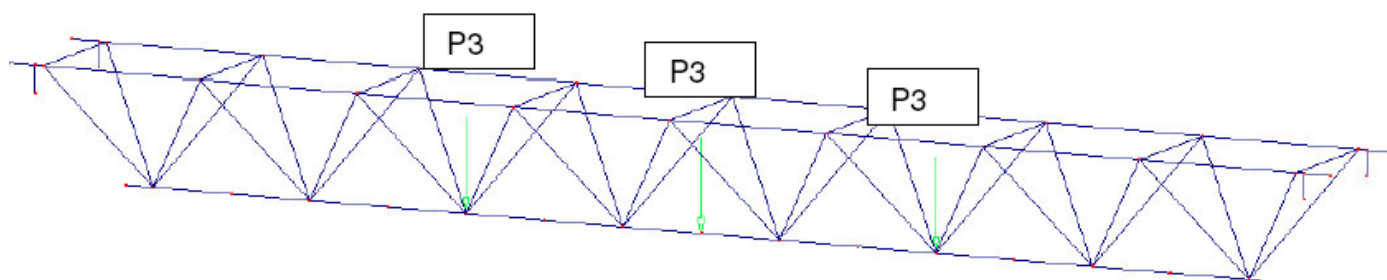
	Charge répartie uniformément	3 charges ponctuelles (P3)	Une charge ponctuelle entre 2 nœuds (P1)	2 charges ponctuelles sur les nœuds centraux (P2)	1 charge ponctuelle sur un des nœuds (P'1)
Charge (daN)	685/ml	3x780	1100	2x1250	2250
Descente de charge (daN)	5580	4061	1953	4333	3908

**Visualisation des chargements sur les ponts mobiles**

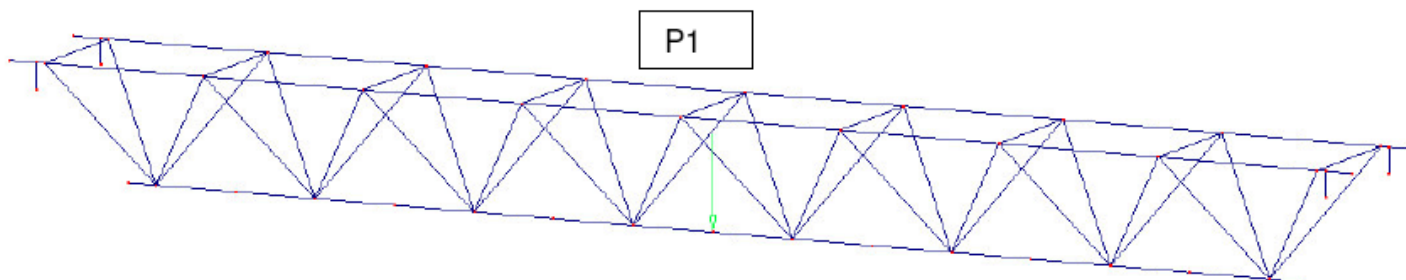
**Charge uniformément répartie**



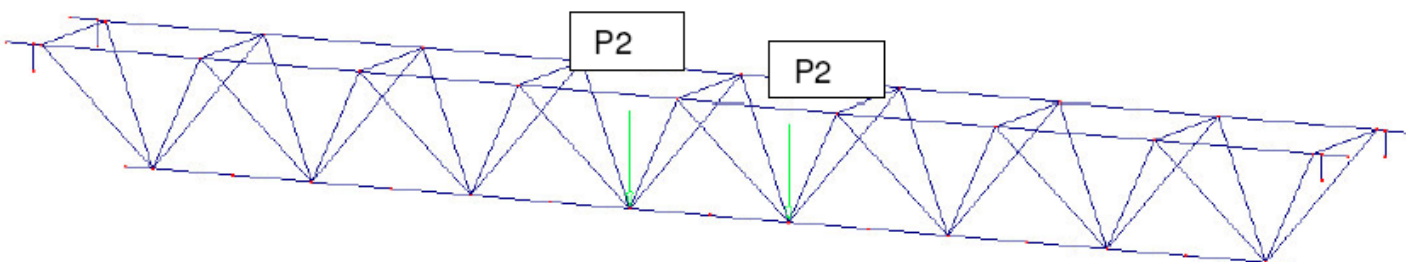
**Trois charges ponctuelles**



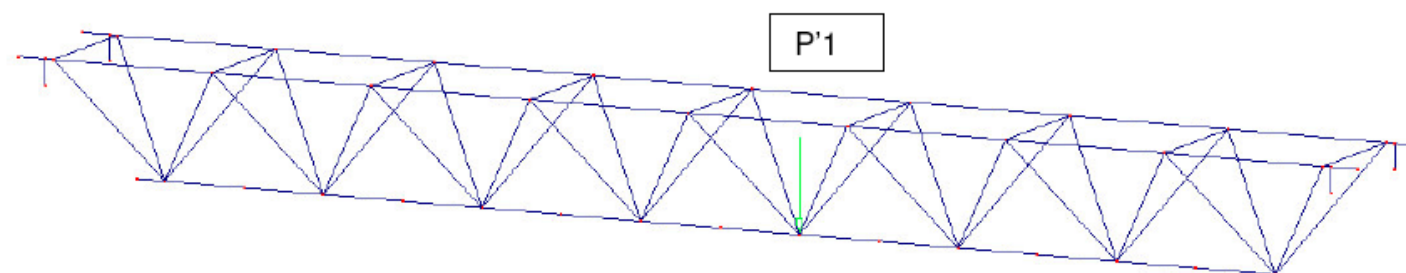
**Une charge ponctuelle entre 2 noeuds**



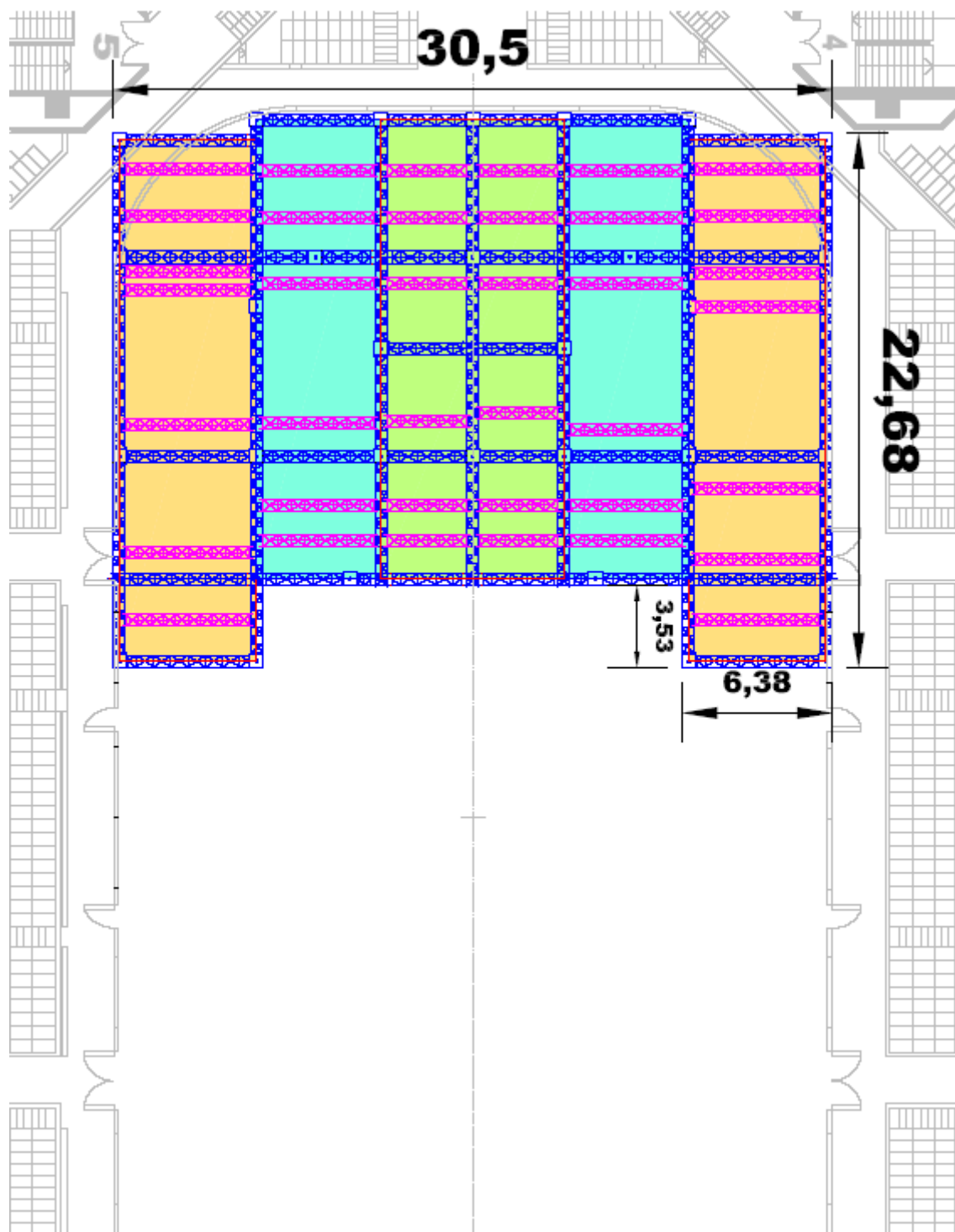
**Deux charges ponctuelles sur les nœuds centraux**



**Une charge ponctuelle sur un des nœuds centraux**



## 8. PLAN DU GRILL



## **9.INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

### **ARMOIRE 500 (photo)**

Armoire fixe située à 2m de l'arrière scène à Jardin composée de :  
 1 départ 500A par phase – 400V Branchement sur borniers  
 1 départ 63A – 400V sur prise P17



### **ARMOIRE SPECTACLE (photo)**

Armoire fixe située à 7m de l'arrière scène au centre composée de :  
 1 départ 250A par phase – 400V Branchement sur borniers  
 1 départ 125A par phase – 400V Branchement sur borniers  
 2 prises P17 63A - 400V  
 1 prise P17 32A – 400V  
 2 prises 16A – 250V



### **AUTRE**

Coffret fixe situé à 5 m de l'arrière scène au centre composé de :  
 1 prise P17 16A - 400V  
 2 prises PC 16A – 250V

2 Prises P17 32A – 400V situées à l'arrière scène Jardin et Cour

### **POURSUITE**

Armoire fixe située en fond de salle au niveau de la mezzanine du 2<sup>ème</sup> étage.  
 Puissance : 63A par phase – 400V  
 Branchement : P17 32A tri ou mono, PC 10/16A.

### **PARKING BUS (photo)**

Armoire fixe située contre le mur près de l'entrée de la patinoire  
 2 départs P17 32A par phase – 400V  
 3 départs PC 16A – 250V



**Tous les départs sont protégés par disjoncteur différentiel 30mA.**

### **GROUPE ELECTROGENE**

La Patinoire Mériadeck est équipée d'un groupe électrogène exclusivement réservé aux équipements et aux éclairages de sécurité et en aucun cas utilisable pour un autre usage. Si les caractéristiques de l'installation électrique de la Patinoire Mériadeck sont inadaptées ou insuffisantes pour les besoins des manifestations, le Bénéficiaire prendra entièrement à sa charge les frais de mise en oeuvre de groupes électrogènes et du personnel qualifié pour l'exploitation de ce matériel (groupman). Le Bénéficiaire s'engage à respecter toutes les normes de sécurité en vigueur ainsi que les contraintes techniques de l'établissement et se mettra en relation avec le service technique et de sécurité de la Patinoire Mériadeck afin de déterminer l'emplacement des groupes électrogènes.

**10. NUMEROS UTILES****RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

**Direction technique** : Paul NICOD 05.57.81.43.80  
**Régisseur technique** : David PEZZULO 05.57.81.43.75

**HOTELS**

Hôtel BURDIGALA \*\*\*\*  
 115, rue Georges Bonnac  
 33000 Bordeaux  
 tél : 05.56.90.16.16

MERCURE \*\*\*  
 5, rue Robert Lateulade  
 33000 Bordeaux  
 tél : 05.56.56.43.43

IBIS \*\*  
 35, cours du Maréchal Juin  
 33000 Bordeaux  
 tél : 05.56.90.10.33

**TRANSPORTS**

Taxi  
 Allo taxis Girondins  
 05.56.99.28.41

SnCF  
 Gare Saint Jean  
 08.36.35.35.35

Aéroport  
 Bordeaux Mérignac  
 05.56.34.50.50

**LOCATIONS****Chariots élévateurs**

YALE-FABRE  
 62, Quai Paludatte  
 33800 Bordeaux  
 Tél : 05.56.85.74.00  
 Fax : 05.56.49.27.07

**Instruments de musique**

BACKSTAGE  
 75, passage d'Albret  
 33000 bordeaux  
 Tél : 05.56.99.39.00

**URGENCES**

**POLICE** : 05.57.85.77.77

**GENDARMERIE** : 05.56.90.44.77

**POMPIERS** : 18 (une ligne directe est disponible et peut-être utilisée par le service de représentation)

**SAMU** : 15

**CHU (Pellegrin)** : 05.56.79.56.79

**CENTRE ANTI POISON** : 05.56.36.40.80

**EDF** : 0810.33.30.33

**LYONNAISE DES EAUX** : 0810.867.867

# ANNEXE

**INVENTAIRE MOBILIER DES LOGES****LOGE 1 (Artiste)**

2 canapés noirs  
 2 fauteuils noirs  
 5 chaises noires  
 4 petites tables basses  
 1 portant  
 1 miroir sur pieds  
 1 réfrigérateur table top  
 1 corbeille/cendrier  
 1 tapis noir  
 1 porte-serviettes de bains  
 3 cadres

**LOGE 2**

1 fauteuil noir  
 2 chaises bleues  
 1 portant  
 1 miroir sur pieds  
 1 réfrigérateur table top  
 1 corbeille/cendrier  
 2 cadres

**LOGE 3**

1 canapé noir  
 2 fauteuils noirs  
 3 chaises noires  
 1 table basse  
 1 portant  
 1 miroir sur pieds  
 1 réfrigérateur table top  
 1 corbeille/cendrier  
 1 halogène noir  
 3 cadres

**LOGE 4**

1 canapé noir  
 2 fauteuils noirs  
 3 chaises bleues  
 1 table basse  
 1 portant  
 1 miroir sur pieds  
 1 réfrigérateur table top  
 1 corbeille/cendrier  
 3 cadres

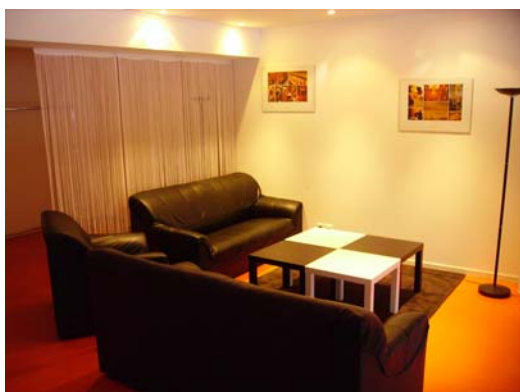
**LOGE 5**

1 canapé noir  
 2 fauteuils noirs  
 4 chaises gris clair  
 1 table basse  
 1 portant  
 1 miroir sur pieds  
 1 réfrigérateur table top  
 1 corbeille/cendrier  
 3 cadres

**LOGE 6**

1 canapé noir  
 2 fauteuils noirs  
 3 chaises bleues  
 1 table basse  
 1 portant  
 1 miroir sur pieds  
 1 réfrigérateur table top  
 1 corbeille/cendrier  
 3 cadres

*Les loges 7 et 8 sont aménagées à la demande (canapé, fauteuil, tables, portant,...)*

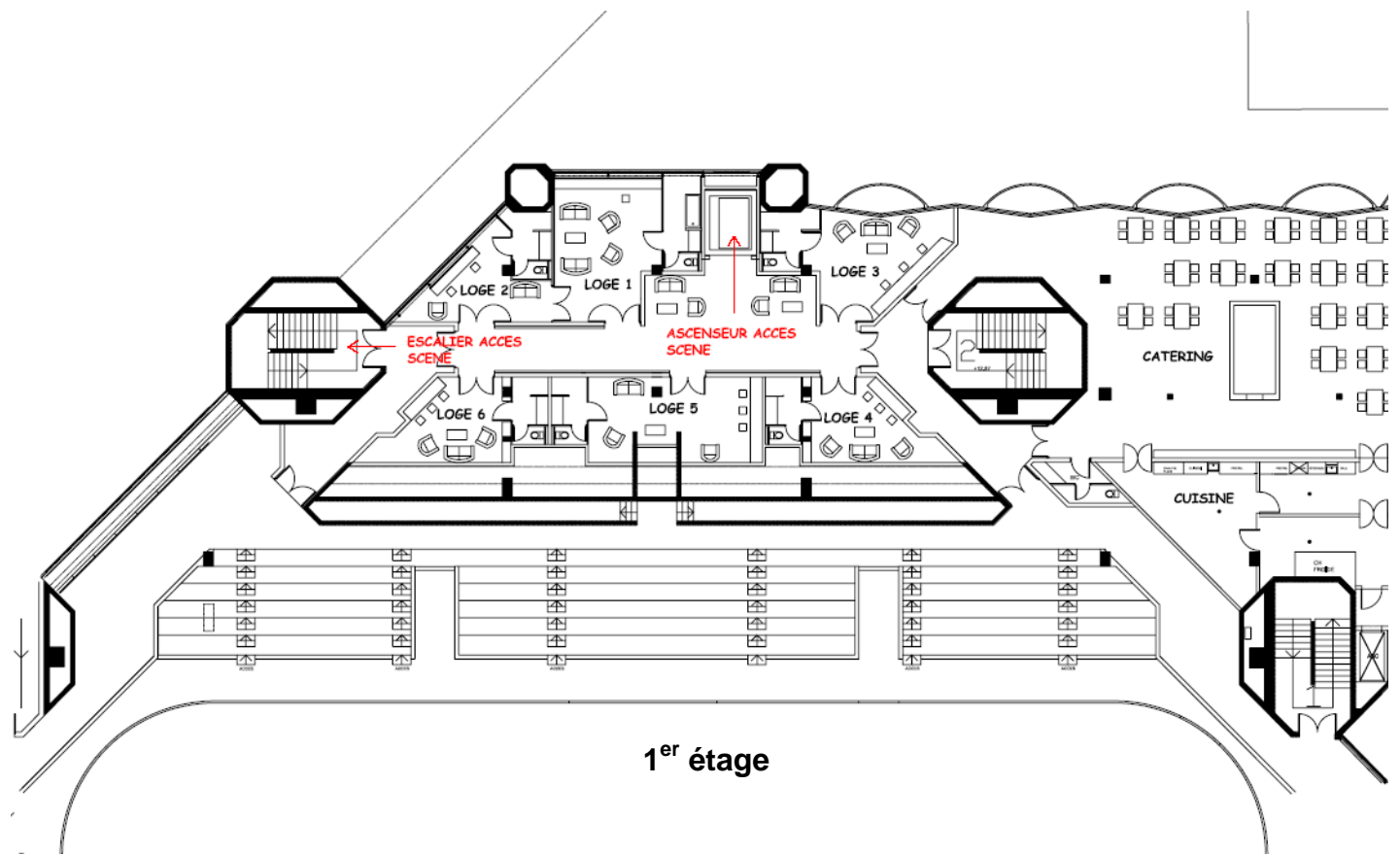
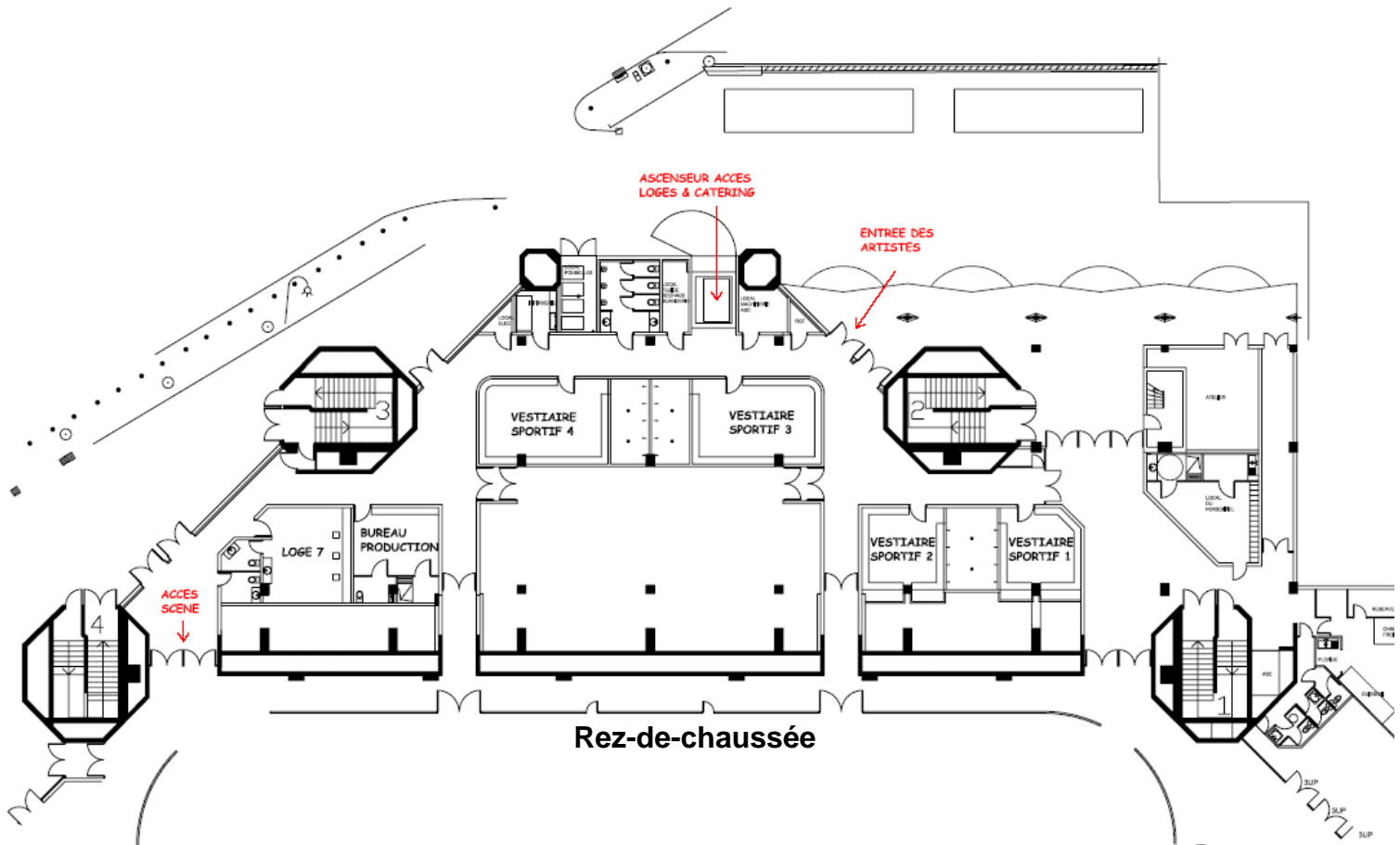


Loge 1

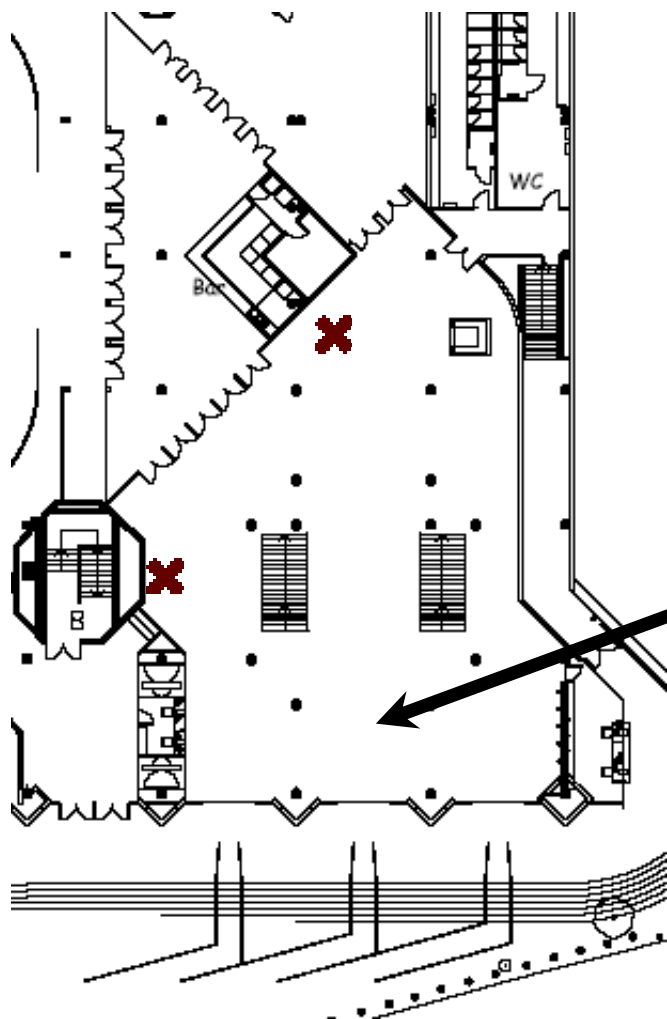


Loge 3

**PLAN DES LOGES**



**PLAN DU HALL**



Hall d'entrée

**X** Emplacement pour le merchandising équipé de prises 10/16A

Entrée public  
Cours du Maréchal Juin



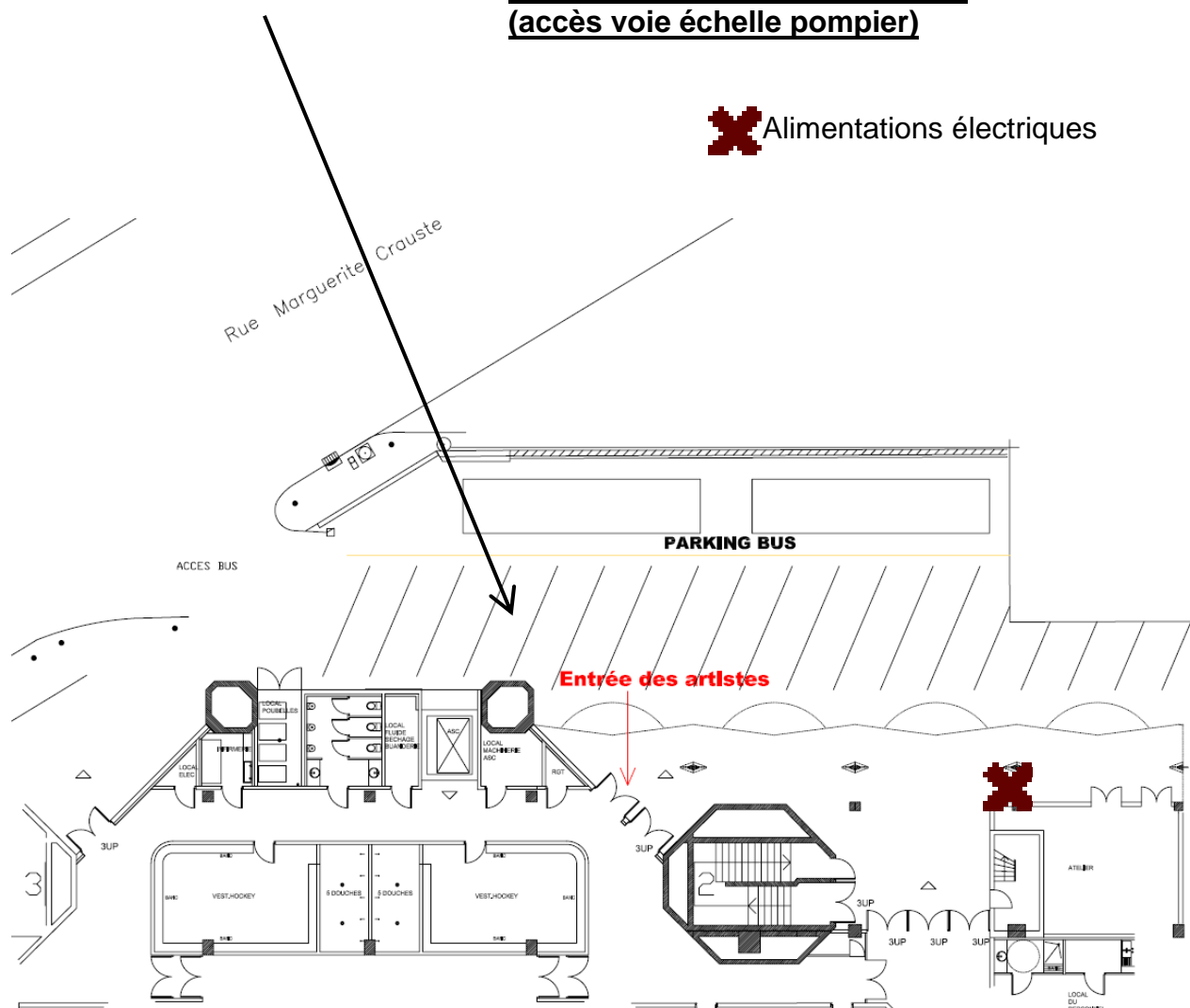
## PARKING BUS ET ARTISTE



Le parking peut accueillir 2 bus à l'emplacement indiqué. Une barrière électrique permet de fermer l'accès au parking.

**L'organisateur s'engage à autoriser l'accès au parking pour les livraisons de la Patinoire Mériadeck.**

**La zone hachurée doit être maintenue libre de tout véhicule (accès voie échelle pompier)**



**La zone hachurée doit être maintenue libre de tout véhicule (accès voie échelle pompier).**



DEMANDE D'UTILISATION DU CHARIOT ELEVATEUR  
PATINOIRE MERIADECK  
(à retourner rempli et signé 15 jours avant la date du spectacle)

M. ....en qualité de.....

Demande l'autorisation d'utilisation du chariot élévateur de la Patinoire Mériadeck  
pour le spectacle.....le.....

Le demandeur doit obligatoirement joindre à cette demande l'autorisation de conduite ainsi que la licence cariste du conducteur le jour de la manifestation.

A compter de la mise à disposition, le véhicule est sous l'entière responsabilité du demandeur (et du conducteur).

Le conducteur s'engagera à respecter les consignes d'utilisation affichées sur l'appareil ainsi que les zones de circulation dans la Patinoire Mériadeck.

Le chariot élévateur de la salle n'est pas assuré sur le matériel transporté. Le bénéficiaire ou l'utilisateur doit souscrire une assurance à son nom dans le cadre de son activité. En cas de sinistre le bénéficiaire ou l'utilisateur ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part de la salle. De plus, en cas de dégradations de l'engin ou lors de dégâts occasionnés par ce dernier, les frais de réparations seront intégralement facturés par la salle au bénéficiaire signataire du contrat de location de la salle.

Fait le.....

Signature du demandeur.

**PLAN DE CIRCULATION DU CHARIOT ELEVATEUR**

La circulation dans l'enceinte de la Patinoire Mériadeck est autorisée dans les zones représentées en vert.

Pour accéder à la piste il faut utiliser uniquement la rampe renforcée spécialement adaptée pour le chariot élévateur et aucune autre rampe.

L'utilisation extérieure doit être exceptionnelle et de courte durée.

